



## CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU MARDI 18 OCTOBRE 2011

PRÉSENTS	<p><u>Membres Conseil de développement</u> : François Acquaviva ; Mireille Alphonse ; Thierry Arquizan ; Virginie Bineau ; Daniel Bordet ; Frédéric Borgia ; Pascal Borniche ; Laure Bosman ; Youness Bourimech ; Abdelkarim Braham ; Alain Chamois ; Olivier Charles ; Claude Chedal-Anglay ; Claude Devoucoux ; Catherine Dufresnel ; Alain Fabre ; Cerrato Joseph ; Richard Gagliardi ; Stéphane Gautherin ; Nora Goumi ; Jean-Martin Gruss ; Jacques Guyon ; François Helleringer ; Hildeilfinger Jean-Claude ; Jean-Jacques Hocquard ; Véronique Ilié ; Samia Jelloul ; Abdelkrim Kermaoui ; Michel Léon ; Philippe Leray ; René Maarek ; Sarah Mas Miangu ; Julie Millet ; Charles-Henri Montaut ; Adrien Morel ; Marie-Christine Mourgue ; Renaud Mulvidson ; Bertrand Oronez ; Michel Ossakowsky ; Emna Ouertani El Abed ; Enda Palazzeschi ; Jean-François Piette ; Elie Preveral ; DOMINIQUE Robinet. Marylène Roubertie ; Corinne Rouland-Lefevre ; Alain Rubin ; Isabel Sanchez-Torres ; René Santraine ; Philippe Schiesser ; Marcel Soligny ; Lucien Sourrouille ; Lydie Tessier ; Jean-Pierre Tourbin ; Michèle Vincenti ; Jean-Pierre Vivante ; Thibaud Willette</p> <p><u>Elu-e-s</u> : Diven Casarini ; Jean-Luc Decobert ; Pierre Desgranges ; Claude Ermogeni ; Asma Gasri ; Philippe Guglielmi ; Daniel Guiraud ; Dref Mendaci ; Laurent Rivoire</p>				
ABSENTS EXCUSÉS	<p><u>Membres Conseil de développement</u> : Rémi Bazillier ; Nadia Boufelah ; François Coussin ; Blandine Decarre ; Eric Marsille ; Caroline Pitner ; Jean-Claude Poirier ; Micheline Thiriet</p> <p><u>Elu-e-s</u> : Gérard Cosme ; Corinne Valls ; Dominique Voynet</p>				
DIFFUSION	Membres du Conseil de développement ; Elus communautaires ; Administration Est Ensemble				
RÉDACTEUR	<i>Elsa Berlioz</i>	VERSION	1	STATUT	<i>Chargée de mission Conseil de développement</i>

Pièce jointe : diaporama de présentation des membres

#### 1. Ordre du jour :

- Installation du Conseil de développement
- Présentation des membres
- Election du Bureau du Conseil de développement

*La séance commence à 18h55.*

**Bertrand Kern, Président de la Communauté d'agglomération Est Ensemble :**

Remerciements au nom de la Communauté d'agglomération et de tous les élus présents pour la présence des membres à cette séance d'installation.

Qu'est-ce qu'un Conseil de développement ? C'est un peu le Conseil Economique et Social d'Est Ensemble. Il réunit les forces vives du territoire communautaire dans les domaines syndical, social, économique, culturel, de la solidarité autrement dit tous les domaines qui font qu'un territoire vit, qu'un territoire est en mouvement. Le Conseil de développement est donc l'émanation de ce territoire communautaire.

Aujourd'hui, à quelle étape se situe Est Ensemble ?

L'Agglomération ne représente pas encore une entité concrète pour les habitants d'Est Ensemble. Elle demeure mal identifiée. Est Ensemble est en effet une Communauté d'agglomération jeune mais elle dispose néanmoins d'une mesure tangible : le fonds de concours. D'une valeur de 20 000 000 €, il vient soutenir l'investissement des 9 communes. Les fonds sont attribués selon l'esprit qui est développé à Est Ensemble et en fonction de trois critères :

- La population
- La richesse fiscale des villes
- Le revenu moyen par habitant

Le delta est la prise en compte de la solidarité entre les communes et c'est cette même solidarité qui anime le projet de territoire.

La Communauté d'agglomération est donc en pleine création. Le 13 décembre 2011, le Conseil communautaire devra définir, par un vote, l'intérêt communautaire c'est-à-dire ce qui est du ressort de l'Agglomération et ce qui reste du ressort des communes. Dans ce cadre, de nombreuses informations seront transmises au fur et à mesure de la mise en place de ces politiques communautaires (2012 et 2013) et le Conseil de développement sera sollicité et amené à donner son avis.

Ce qui est souhaité, grâce à la diversité de ses membres, c'est que le Conseil de développement soit une assemblée vivante, de débat, de propositions, de confrontation dans le respect des uns et des autres dans une dynamique positive afin d'être l'aiguillon de cette Communauté d'agglomération.

**Pierre Stoeber, Conseiller communautaire délégué au Conseil de développement**

Au-delà de l'obligation légale, l'instauration du Conseil de développement résulte d'un véritable choix de la Communauté d'agglomération car cela est inscrit dans son texte fondateur.

Malgré certaines difficultés à le mettre en place, il y a assurément les moyens pour que le Conseil de développement puisse exister et fonctionner. Il construira son expertise progressivement. Il devra se façonner comme un espace de formation pour chacun des membres. A partir de ses expertises et de ses rencontres effectuées sur le territoire, le



Conseil formera une réflexion collective et coopérative. Des compromis se dessineront petit à petit pour définir des priorités stratégiques. Comme l'a écrit le politologue Bernard Manin : « *La décision légitime n'est pas la volonté de tous. C'est le processus de formation des volontés qui confère sa légitimité au résultat ; non les volontés déjà formées* ».

La dénomination « *Conseil* » en résulte.

Pour le terme « *développement* », il s'agit de se reporter à la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (1999), dite Loi Voynet. En effet, Conseil de développement et développement durable sont intimement liés.

Pour les travaux du Conseil de développement, dans un premier temps, plusieurs sujets possibles seront proposés: le Plan Climat Energie Territoriale (PCET), le Programme Local de l'Habitat (PLH) ou l'Agenda 21. Les sujets d'auto-saisine peuvent également être nombreux : le budget, la question des populations Roms sur le territoire, la question de la précarité, le Grand Paris.

Enfin, se pose la question des actions du Conseil de développement en direction du territoire : est-il incitateur et développeur de débat public ? Les formes de pratiques de la démocratie avec la population du territoire sont multiples. Ce sera au Conseil de développement lui-même de décider des dynamiques et des actions qu'il souhaite mettre en œuvre.

En conclusion, deux principes guideront vos actions :

- Le développement durable
- La coopération entre acteurs, c'est-à-dire entre les membres du Conseil de développement, entre le Conseil de développement et le Conseil communautaire et, entre le Conseil de développement et la population

### **Yves Londechamp, Président du Conseil de développement de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines**

La loi Voynet est très générale concernant la définition des Conseils de développement (constitution, rôle...). Cette liberté d'action est positive mais a toutefois laissé les Conseils de développement dans le flou quant à leur organisation. Depuis, les expériences ont été nombreuses et les échanges de pratiques également grâce à la coordination nationale des Conseils de développement et à la coordination régionale. Ces rencontres régulières sont importantes et permettent de cerner la grande diversité des modes de fonctionnement, des constitutions, des relations avec les élus et des thématiques étudiées (cf Enquête réalisée, en 2009, à l'occasion des dix ans de la loi Voynet retranscrite dans l'ouvrage *Dix ans de Conseils de développement : la société civile en mouvement*, co-rédigé par la Coordination nationale des Conseils de développement et le Certu).

L'expérience de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines<sup>1</sup> (Casqy), permet de dégager trois aspects essentiels de l'action d'un Conseil de développement :

1. Le positionnement du Conseil de développement en tant qu'organisme

---

<sup>1</sup> Formée en 2004, la Casqy est composée de 7 communes de la grande couronne, dont une ville nouvelle, et compte environ 150000 habitants.



2. Le positionnement du Conseil de développement au sein de la Communauté d'agglomération
3. Ses relations avec les élus et les services
1. Le Conseil de développement de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (Codesqy) se positionne comme une « assemblée de citoyens » et non comme une « assemblée d'experts » bien qu'il puisse parfois ressembler à une « assemblée de citoyens-experts ». Il est cependant nécessaire de ne pas s'orienter avec excès dans cette direction et de veiller à rester véritablement des « citoyens ». Autrement dit, de ne pas atteindre un niveau d'expertise qui mettrait le Conseil de développement en concurrence avec les services de la Communauté d'agglomération. Il faut donc former une assemblée de citoyens qui prennent le temps d'élaborer une réflexion citoyenne réfléchie et documentée : passer de l'opinion à la réalisation d'un discours structuré et aussi consensuel que possible. Favoriser les échanges d'opinions pour parvenir à une analyse de l'intérêt général.

Il est important de se distinguer d'un Conseil Economique et Social au sein duquel les membres sont davantage les organismes représentés que les représentants d'organismes. Les membres d'un Conseil de développement qui représentent un organisme siègent plutôt à titre individuel ce qui ne les empêche pas pour autant d'avoir une sensibilité liée à l'organisme qu'ils représentent.

Enfin, le fait d'avoir une réflexion suivie suppose que les membres soient assidus dans la durée. L'expérience prouve qu'il y a parfois une certaine usure qui s'installe voire parfois une démobilisation. Un Conseil de développement doit se redynamiser fréquemment.

2. Le Conseil de développement ne doit pas être un groupe de pression. Il reste une instance uniquement consultative et il est parfois possible que la Communauté d'agglomération ne tienne pas compte des avis élaborés par le Conseil de développement.
3. D'après l'expérience du Codesqy, il a été constaté que les services administratifs de la Communauté d'agglomération se mettent volontiers à la disposition du Conseil de développement pour expliquer les projets en cours. La véritable valeur ajoutée de cette relation se situe lorsque le Conseil de développement demande à être associé aux projets en amont. Cela suppose d'établir une relation de confiance avec les services qui restent soumis à un devoir de réserve sur le positionnement des élus vis-à-vis des différents projets en cours.

En ce qui concerne la relation avec les élus, le Conseil de développement doit trouver la distance adéquate entre l'indépendance de son avis et la relation de confiance à établir avec eux. Il est essentiel qu'un respect mutuel s'installe entre ces deux entités afin de comprendre et d'approfondir la position de chacun.

Il existe de multiples moyens de rencontres avec les élus :



- rencontres informelles par la présence aux vœux de début d'année
- rencontres formelles en tête-à-tête entre le Président de la Communauté d'agglomération et le Président du Conseil de développement, avec les Présidents des commissions permanentes ; rendez-vous avec les différents maires du territoire communautaire ; présentations des contributions du Conseil de développement en Bureau communautaire ou dans les commissions permanentes correspondant à la thématique de l'avis ; organisation d'une journée de Rencontres entre les élus (communautaires et communaux) et les membres du Conseil de développement sur des thématiques générales.
- visites du territoire communautaire commentées par des personnes qui le connaissent bien (élus, habitants, services)

### **Présentation des membres du Conseil de développement**

Diffusion d'un diaporama (cf pièce jointe à ce document)

### **Temps d'échanges avec les membres du Conseil de développement**

Jean-Claude Hildeilfinger souligne qu'il est important de se détacher de la représentativité afin de s'investir complètement en tant que citoyen plutôt qu'en tant que simple représentant d'une parole. Il faut partager des points de vue personnels enrichis par l'action que chaque membre mène à l'extérieur du Conseil de développement.

Lucien Sourrouille précise que le Conseil doit être une assemblée de citoyens ayant engrangé des expériences différentes. Ensuite, il propose plusieurs pistes de travail notamment le développement économique et industriel qui, selon lui, devrait être un axe prioritaire du travail du Conseil de développement.

Il conclut ses propos par deux suggestions logistiques pour le fonctionnement de cette assemblée : définir un début de calendrier des réunions prévues et mettre en place une liste de diffusion.

Jean-Claude Hildeilfinger ajoute que les trois pistes de travail évoquées par Pierre Stoeber ne sont pas limitatives et que le Conseil de développement est force de proposition.

Michel Ossakowsky souhaite que le Conseil de développement soit un véritable plus dans la liaison entre l'Agglomération et la population. En effet, la Communauté d'agglomération risque de traduire un écart entre les élus et la population. Le Conseil peut donc constituer un correctif à cette éventuelle prise de distance. Il poursuit en précisant que le fait d'être un citoyen et un représentant d'une structure sont indissociables. Il faut assumer tous les aspects propres à chacun des membres.

Marie-Christine Mourgue indique qu'il existe des collègues au sein du Conseil et que les membres ont été contactés au nom de l'association, Sos Femmes en Seine-Saint-Denis pour elle. Dans ce contexte, il semble difficile de parler uniquement en son nom personnel. Cela ne suppose pas nécessairement d'avoir un discours stéréotypé pour autant.



Jean-Claude Hildeilfinger précise qu'il est d'accord avec toutes les interventions précédentes. Chaque membre est composite et représente plusieurs influences. Il ne faut donc pas mettre en avant une seule préoccupation.

Alain Rubin ajoute que si le Conseil veut aboutir à des réflexions pertinentes, il ne doit pas être dans une logique de blocs qui s'affrontent. Au sujet du calendrier de travail, c'est éventuellement au Bureau du Conseil de développement de le définir mais Alain Rubin émet le souhait que le travail sur le Programme Local de l'Habitat se fasse rapidement si possible.

Mireille Alphonse souligne le fait que le Conseil de développement est très divers et que, dans ce contexte, cela revêt un côté particulièrement enthousiasmant de participer à cette instance. L'enjeu est de parvenir, en partant des spécificités de chacun, à construire ensemble des solutions intéressantes sur des projets concrets, à co-élaborer des solutions novatrices.

Elie Préveral informe qu'il ne siège pas à titre personnel mais au nom de son association (Minga). Dans ce cadre, il s'interroge sur le fait que d'autres membres de son association puissent parfois siéger à sa place.

Par ailleurs, il notifie qu'en démocratie, pour qu'il y ait consensus, il faut qu'il y ait conflit au début.

René Maarek signale que tous les membres sont motivés pour participer à cette instance et que les questions à poser et les problèmes à soulever sont nombreux. L'objectif étant de trouver un accord global qui tient compte des spécificités de chacun.

Véronique Ilié note que la variété, la diversité de ce Conseil est très intéressante. Il est donc nécessaire, dans un premier temps de savoir qui est qui afin que le dialogue s'instaure.

#### Réponses de Pierre Stoeber :

- Le débat sur le positionnement de chacun au sein du Conseil de développement est lancé et les discussions se poursuivront. Ce débat n'est pas un obstacle au travail collectif et le Conseil de développement résoudra progressivement cette question, en fonctionnant.
- En ce qui concerne la représentation tournante d'une association, il a été constaté dans les autres Conseils de développement que cela rendait difficile l'obtention d'une bonne continuité du travail. L'Agglomération n'est donc pas très favorable à cette mécanique sauf si cela est indispensable.
- Pour les sujets de travail du Conseil, les propositions qui ont été faites auparavant ne sont qu'indicatives.
- La liste de diffusion sera mise en place dès que possible.
- Une prochaine séance plénière est envisagée au mois de janvier (Information sur le Plan Climat Energie Territorial). Il y aura potentiellement une réunion plénière début décembre au sujet de la définition de l'intérêt communautaire.



## **Election des membres du Bureau du Conseil de développement**

Plusieurs membres soulignent la difficulté d'élire des personnes encore inconnues au début de la séance. Pierre Stoeber explique qu'il s'agit d'une élection globale et non personne par personne. Cette élection est nécessaire afin que le Conseil de développement puisse démarrer.

René Santraine souhaite ajouter sa candidature.

L'assemblée est appelée à voter : 6 abstentions.

Les membres du Bureau élu sont les suivants :

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Collège</b>
ALPHONSE	Mireille	Personnalités qualifiées
BORDET	Daniel	Habitants
BORGIA	Frédéric	Services publics
BORNICHE	Pascal	Associations
BOURIMECH	Youness	Personnalités qualifiées
CHEDAL-ANGLAY	Claude	Associations
DEVOUCOUX	Claude	Associations
HILDEILFINGER	Jean-Claude	Entreprises
ILIE	Véronique	Associations
MULVIDSON	Renaud	Entreprises
RUBIN	Alain	Syndicats
TOURBIN	Jean-Pierre	Services publics
SANTRAINÉ	René	Personnalités qualifiées
WILLETTE	Thibaud	Personnalités qualifiées

*La séance se termine à 20h30 autour d'un cocktail dinatoire.*

